

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1077

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 5

À l'alinéa 8, après le mot :

« versement »,

insérer les mots :

« destiné au financement des services de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.